

# PROTOCOLE 2010 2012 Communiqués



www.sncta.fr

COM PROTOCOLE N°12 – 11 JUIN 2010

## GT *astreintes opérationnelles*

# Un acte manqué ?

LES CONTROLEURS ATTENDAIENT BEAUCOUP DE CETTE REUNION DU 11. TRANSFORMEE EN PREPARATION DU PROTOCOLE PAR L'ADMINISTRATION, CETTE JOURNEE AURA POUR LE MOMENT SIMPLEMENT PERMIS DE LISTER DES PISTES DE REFLEXION POSSIBLES. LE SNCTA A DEMANDE QUE, DES LA PROCHAINE REUNION PROTOCOLAIRE DU 14 JUIN, LA DGAC TRADUISE DANS LES FAITS SA REELLE VOLONTE D'OUVERTURE, SI ELLE EXISTE...

### Une clarification nécessaire : Souplesse OUI, Flexibilité NON

Ce n'est pas que de la sémantique ! Au regard de certains écrits et propos de notre administration, il s'agissait d'abord pour le SNCTA de rappeler que la souplesse, que l'on doit réintroduire dans notre quotidien, ne saurait être confondue avec une quelconque flexibilité supplémentaire demandée aux contrôleurs.

Le protocole doit permettre de cadrer précisément le mandat d'un GT qui nous sorte collectivement de cette impasse.

### Des pistes de travail

Une fois en phase sur l'objectif, on serait bien inspiré de rebaptiser ce GT. En effet, le SNCTA a identifié de nombreuses voies d'amélioration du système actuel, « transparentes et réglementaires » (comme le veut le politique), qui vont au delà de la seule réflexion autour des « astreintes opérationnelles ».

Il faut simplifier les remplacements et permutations ; améliorer les modalités de dépôt de congés (préavis, fractionnement, etc.) ; cadrer, au niveau national, les récupérations pour participation au GT ; et réaffirmer les responsabilités des chefs d'équipe.

### UNE EXIGENCE :

**Pas de pointeuse !**

**Il y a eu un 7 juin 2010.**

**Il ne devra pas y avoir de 1 décembre 2010.**

La mise en place d'astreintes opérationnelles sera quant à elle conditionnée à la réussite d'un travail qui réponde d'abord aux attentes des personnels bien plus qu'à celle de notre encadrement.

Et, à l'image de ce qui se pratique chez d'autres prestataires du FABEC, pourquoi ne pas envisager la réduction du temps de travail ?

### Une ouverture de façade à confirmer

On espérait des propositions, on a eu de l'écoute... Le SNCTA ne s'en satisfait pas et exige que l'administration formalise rapidement sa volonté d'ouverture, obtienne des marges de manœuvre et surtout un mandat protocolaire explicite.

Dans l'attente d'un positionnement de l'administration aussi indispensable que rapide, le SNCTA veillera à ce qu'en aucun cas elle ne saisisse d'opportunités pour mettre à mal nos conditions de travail.

### L'AVIS DU SNCTA

**Le SNCTA, force de proposition, reste mobilisé pour défendre durablement notre contrat social et nos conditions de travail.**